



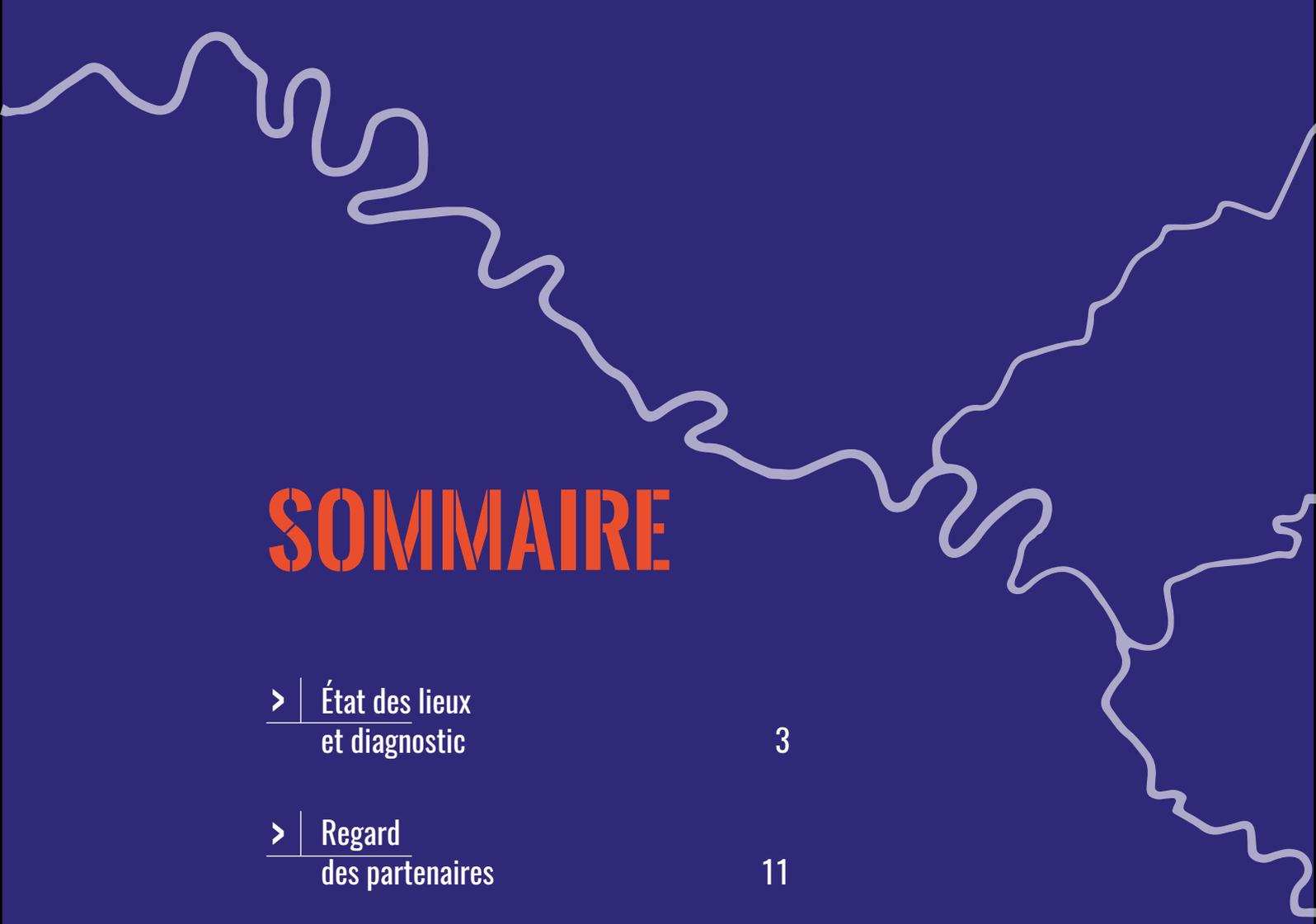
COOPÉRATION DES AGENCES D'URBANISME
APUR | AUCAME | AURBSE | AURH | L'INSTITUT



Vallée de la Seine

ENJEUX & PERSPECTIVES

**DYNAMIQUES
AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES**



SOMMAIRE

> <u>État des lieux et diagnostic</u>	3
> <u>Regard des partenaires</u>	11
> <u>Enjeux & préconisations</u>	20
> <u>Partenaires interrogés</u>	26

Ce document a été rédigé par l'agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine en 2021 en collaboration avec l'AURBSE, dans le cadre de l'exercice commun des agences d'urbanisme sur les enjeux et perspectives de la Vallée de la Seine.

Les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation couvrent de très nombreux sujets : depuis les modes d'exploitation agricoles jusqu'à l'équilibre nutritionnel. L'ensemble de ces thèmes ne pouvant être développé dans cette étude, il a été décidé de croiser les regards de collectivités engagées dans des Projets Alimentaires de Territoire (PAT) avec ceux d'acteurs travaillant sur des échelles plus larges.

Cette analyse croisée a permis d'identifier des enjeux communs et d'esquisser des préconisations au service du développement de la Vallée de la Seine pouvant aussi avoir des effets catalyseurs sur les politiques agricoles et alimentaires locales.

État des lieux et diagnostic

DES ATOUTS POUR S'INSCRIRE DANS DES FLUX ALIMENTAIRES MONDIALISÉS

Jusqu'au début du XIX^e siècle, la grande majorité des denrées alimentaires approvisionnant les habitants de la Vallée de la Seine avait pour origine le bassin de la Seine. Avec la croissance démographique et le développement des infrastructures, la provenance des flux alimentaires est devenue de plus en plus diversifiée et éloignée. En parallèle, la spécialisation et les technologies agricoles ont permis de faire fortement progresser les rendements, et favorisé l'exportation de productions.

Aujourd'hui, le système alimentaire est mondialisé. Ainsi, 18 % des volumes de fruits et légumes consommés en France sont importés¹, tandis que près de 50 % des productions de blés et 10 % des produits laitiers français sont destinés à l'exportation². La Vallée de la Seine s'appuie sur son socle agricole, ses produits de la mer et son excellence logistique, pour s'inscrire également dans cette dynamique. Mais depuis plusieurs années, avec la succession de crises sanitaires, alimentaires, environnementales et climatiques et les difficultés rencontrées par certaines filières, les consommateurs portent une attention de plus en plus forte à l'origine des produits et la plus juste rémunération des producteurs. Aussi, afin de faciliter la reconnexion entre les espaces de production et de consommation, les politiques

¹ Source : www.rungisinternational.com

² <https://www.vie-publique.fr/parole-d-expert/271841-balance-commerciale-agroalimentaire-francaise-un-excedent-menace>

publiques œuvrent en faveur de la reterritorialisation de l'alimentation. Là encore les caractéristiques de la Vallée de la Seine sont des atouts majeurs.

DES PRODUCTIONS DIVERSIFIÉES

La Vallée de la Seine comptait, d'après le dernier recensement agricole de 2010, environ 40 300 exploitations et 2,5 millions d'hectares de surface agricole. La part dédiée à l'agriculture sur la Vallée de la Seine est légèrement plus importante qu'au niveau national (respectivement 60 % et 54 % du territoire). En 2019, les surfaces agricoles déclarées à la PAC totalisaient un peu plus de 2,4 millions d'hectares, soit 160 000 hectares de moins qu'en 2015. Contrairement aux données statistiques du recensement agricole, celles liées aux dossiers PAC sont déclaratives, donc moins précises bien que plus récentes. Elles sont néanmoins représentatives de tendances



Légumes de plein champ et grandes cultures sur le plateau de Caux
© AURH

et permettent de quantifier les différentes cultures, très diversifiées en vallée de Seine. Les surfaces agricoles bénéficient d'un contexte climatique et d'une qualité des sols particulièrement favorables, expliquant cette gamme variée de productions. La Vallée de la Seine se caractérise ainsi par une mosaïque de terroirs où alternent les régions d'élevage (bovins pour le lait et la viande, porcs, volailles, etc.) et les zones de cultures diversifiées (céréales, oléoprotéagineux, lin, betteraves, pommes de terre, légumes, fruits, horticulture). Dans cette succession de paysages agricoles, la Normandie se distingue par une alternance de secteurs d'élevage, de maraîchage, de grandes cultures et de polyculture-polyélevage, tandis que l'Île-de-France se démarque par une dominante de grandes cultures et des poches de cultures légumières autour de Paris (vestiges de l'ancienne ceinture horticole et maraîchère, marqués par le développement de légumes de plein champ). L'agriculture en Normandie et en Île-de-France est pourvoyeuse d'emplois puisqu'elle représentait en 2010 près de 54 900 unités de travail annuel, correspondant au nombre de personnes travaillant à temps complet, toute l'année sur une exploitation.

À la richesse des productions agricoles s'ajoutent les produits de la mer offerts par les 600 km de côtes du littoral normand. Avec plus de 600 bateaux et 2 200 marins³, la Normandie est la deuxième région de pêche maritime française, mais aussi la première région pour les coquillages de pêche. Six ports de pêche normands disposent d'une halle à marée favorisant la mise sur le marché des captures. La coquille Saint-Jacques et le maquereau comptent parmi les principales espèces pêchées.

³ Source : Normandie Fraîcheur Mer

L'AGRO-INDUSTRIE, SECTEUR AUX EFFECTIFS STABLES

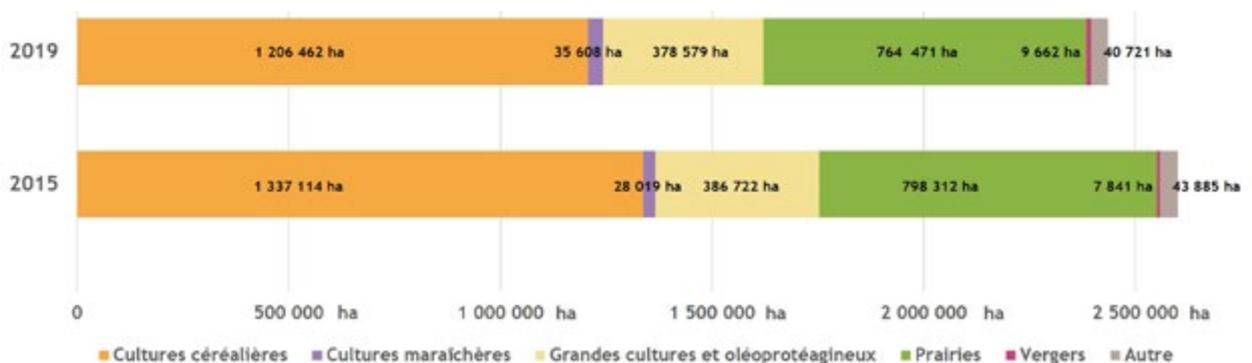
Les filières agricoles de la Vallée de la Seine peuvent s'appuyer à la fois sur un dense tissu de TPE et de PME, mais également sur de grandes entreprises nationales ou internationales ainsi que sur des sociétés coopératives. Les Régions Normandie et Île-de-France comptent 2 250 établissements agroalimentaires totalisant près de 47 300 salariés, soit 9,5 %⁴ de l'emploi manufacturier des deux régions. Depuis 2009, les effectifs salariés d'industrie agroalimentaire restent relativement stables tandis que l'ensemble des emplois manufacturiers ont une nette tendance à la baisse.

Le profil de ces industries est orienté par les principales productions agricoles mais aussi influencé par la proximité des grands ports maritimes. La forte présence de l'élevage a ainsi structuré une importante filière de transformation du lait et de la viande, notamment en Normandie. En Île-de-France, ce sont les agro-industries des produits de boulangerie qui prévalent, notamment portées par les grandes cultures céréalières. Ces trois secteurs représentent près de 50 % de l'effectif salarié⁴ de l'agroalimentaire de la Vallée de la Seine. Une certaine complémentarité existe entre les agro-industries de la Vallée de la Seine, puisque plusieurs outils de première transformation (abattoirs, malteries, légumeries etc.) se situent en Normandie tandis que l'Île-de-France est plus spécialisée dans les deuxième et troisième transformations (aliments prêts à servir).

La proximité de ces agro-industries à un environnement portuaire encourage les échanges internationaux. Cette ouverture sur le monde a favorisé l'export de produits agricoles

⁴ Source : Insee, CLAP 2015 - Traitement SSP

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SURFACES AGRICOLES PAR TYPE DE CULTURE SUR LA VALLÉE DE LA SEINE ENTRE 2015 ET 2019



Source : IGN - Registre Parcellaire Graphique

et notamment celui des céréales. HAROPA PORT - Rouen est ainsi le premier port céréalier européen avec près de 7 millions de tonnes de céréales exportées chaque année, en provenance principalement d'Île-de-France, mais aussi de Normandie et du Nord. Ces échanges maritimes ont également avantagé le développement de filières reposant sur l'importation de produits exotiques comme le thé, le café ou le cacao, notamment autour des ports de Rouen et du Havre.

L'industrie agroalimentaire séquanienne bénéficie de l'important bassin de consommation francilien (12,2 millions de consommateurs), du marché de gros de Caen et des marchés d'intérêt national de Rouen et Rungis. Ce dernier est le plus grand marché de produits frais au monde, où ont transité 2,9 millions de tonnes de produits alimentaires en 2018. Malgré ces atouts, l'industrie agroalimentaire de la Vallée de la Seine reste globalement peu connectée aux productions agricoles du territoire, une grande partie des matières premières étant importée (compétitivité des prix des marchés). De même, les produits finis sortant de ces industries sont souvent expédiés bien au-delà du bassin de consommation séquanien.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE QUI SE RETOURNE PEU À PEU VERS SON TERRITOIRE

DES MODES DE CONSOMMATION QUI INFLUENCENT L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ces dernières décennies, les ménages ont considérablement modifié leur panier alimentaire mais aussi réduit la part du budget qu'ils lui consacraient. Ainsi, l'alimentation ne représente plus que 20 % des dépenses des ménages en 2014, contre 35 % en 1960⁵. De plus, l'Insee a noté un recul régulier de la part de la viande et, à l'inverse, des dépenses qui augmentent en faveur des plats préparés et des produits sucrés (confiseries, chocolat, confiture, etc.) dans les habitudes alimentaires des ménages. Le volume de plats

préparés consommés s'accroît de 4,4 % par an par habitant depuis 1960.

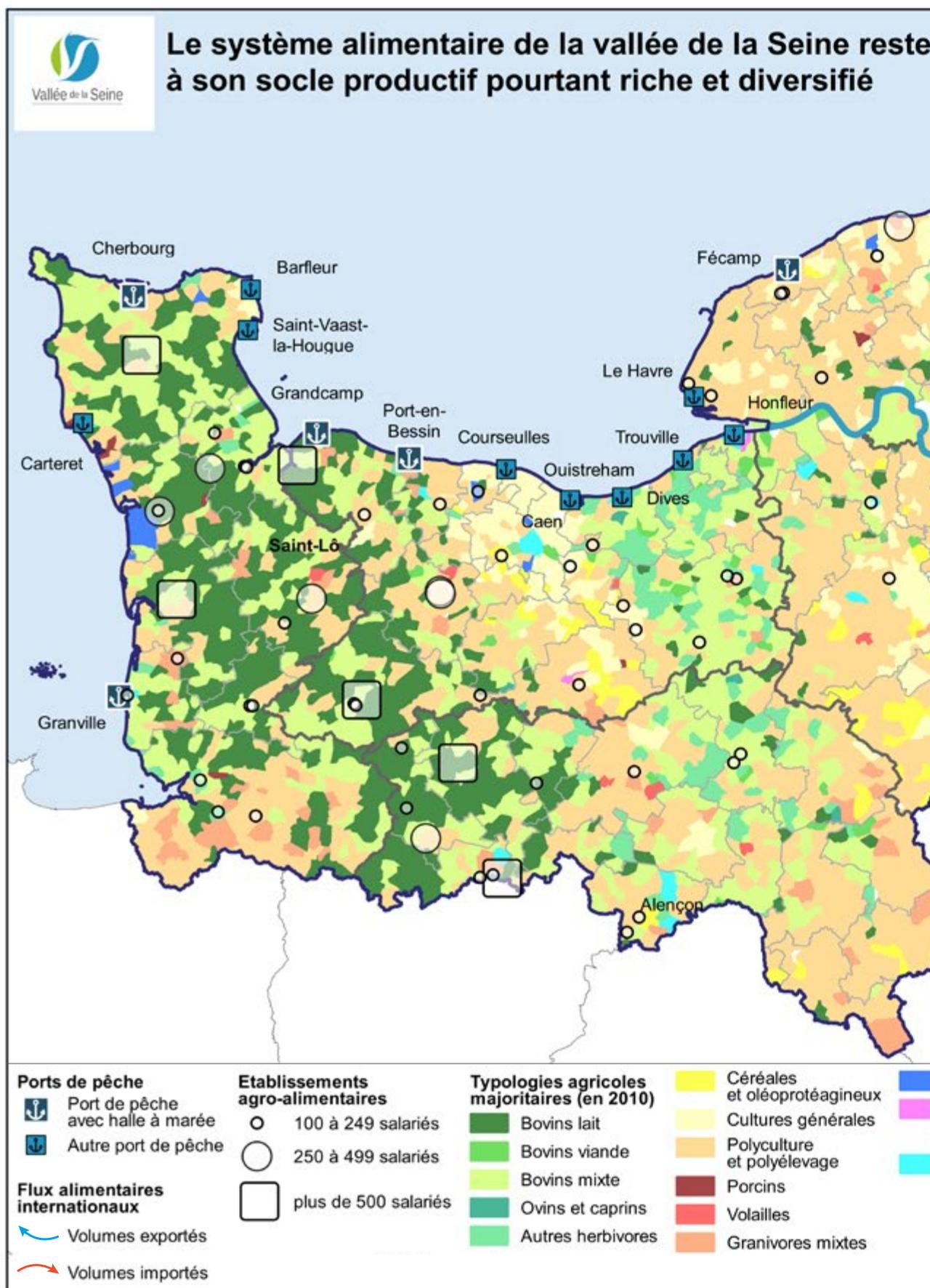
Toutefois, la difficile traçabilité des produits entrant dans la composition des plats préparés, la succession de crises sanitaires depuis les années 1990, mais aussi les problèmes économiques à répétition rencontrés par les professions agricoles ont entraîné un attrait grandissant des consommateurs pour la composition de leurs assiettes. Cela s'est traduit par une volonté accrue de pouvoir acheter des produits garantissant la juste rémunération des producteurs mais aussi des produits assurant leur bonne santé. Ces évolutions des pratiques de consommation se sont traduites sur la Vallée de la Seine par une expansion des circuits courts et le développement rapide de la filière bio. Ainsi, en 2010, ce sont 10 % des exploitations normandes et 16 % des exploitations franciliennes qui pratiquaient la vente en circuits courts. Cependant, il est important de noter que la notion de circuit court n'implique par forcément un lien de proximité géographique. Celle-ci se définit par la commercialisation de produits agricoles soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Les exploitations tournées vers les circuits courts ou les circuits courts de proximité sont majoritairement celles certifiées en agriculture biologique. L'Agence Bio a évalué que leur nombre et les surfaces agricoles certifiées ont été multipliés par trois sur la Vallée de la Seine entre 2009 et 2019. Ainsi, environ 5 %⁶ des surfaces agricoles du territoire sont certifiées bio ou en cours de conversion (contre 8,5 % au niveau national). Elles sont gérées par près de 2 500 exploitations bio.

L'alimentation est à la croisée des enjeux économiques et sociaux et a été de nouveau mise en lumière lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Pourtant, bien que l'agriculture soit au cœur des politiques nationales et territoriales depuis de très nombreuses années, l'alimentation a été une thématique discrète jusqu'en 2009, date où elle a été associée au nom du ministère de l'agriculture. Le premier programme national pour l'alimentation (PNA) issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 a ensuite marqué un tournant dans la politique publique de l'alimentation.

⁵ Source : Insee Première - N° 1568, Octobre 2015

⁶ Source : Agence Bio - Chiffres clés 2019

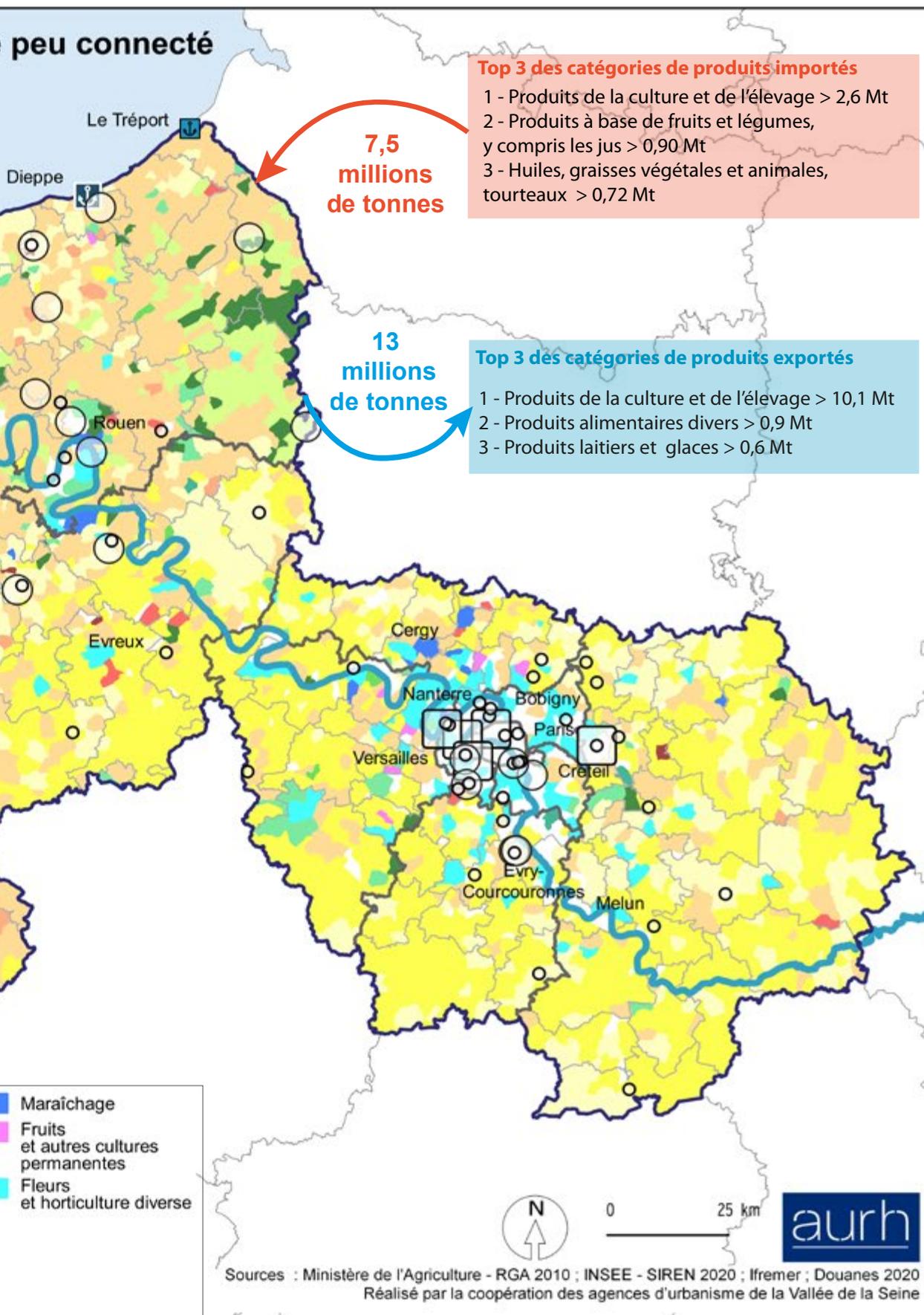
Un système alimentaire mondialisé



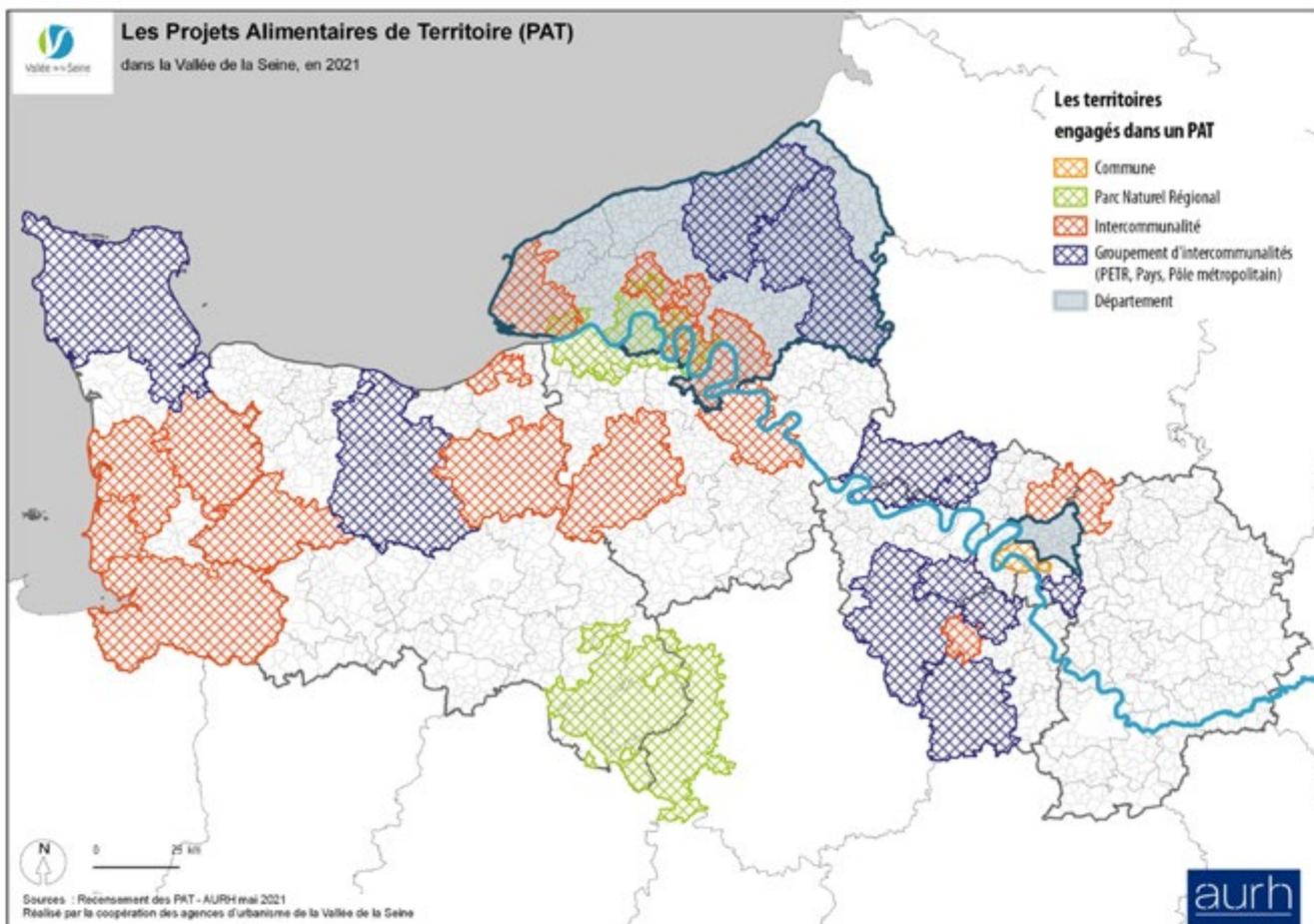
Les industries agroalimentaires de la Vallée de la Seine ne sont pas systématiquement tournées vers le socle productif séquanien ou ses bassins de consommation, comme en témoignent l'importance des échanges internationaux.

Les plus gros établissements (plus de 500 salariés) se situent pour moitié à l'Ouest de la Normandie dans la Manche et l'Orne et autour de Paris pour l'autre moitié.

à reterritorialiser



Un tiers des principales entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Seine se concentre en Île-de-France avec une spécificité autour de la fabrication de boissons et de produits de boulangerie-pâtisserie. Les agro-industries normandes sont plus particulièrement tournées vers la fabrication de produits laitiers, la transformation et conservation de la viande.



La souplesse permise dans la gouvernance des PAT autorise une grande diversité parmi les structures engagées : communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux etc. Sur le territoire de la Vallée de la Seine, parmi les 29 territoires ayant lancé un PAT, tous les profils sont représentés, qu'ils soient ruraux, littoraux ou urbains (bien que ces derniers soient majoritaires). Des PAT continuent d'émerger au sein des Régions Normandie et Île-de-France.



L'ENSEMBLE DES ÉCHELONS TERRITORIAUX IMPLIQUÉ

L'Europe accompagne les sujets alimentaires depuis 1962 et le lancement de la politique agricole commune (PAC). Réformée tous les 7 ans environ pour s'adapter au contexte international, cette politique vise à soutenir les agriculteurs et à garantir un approvisionnement stable en denrées alimentaires à un prix abordable. Les financements de la PAC dédiés au développement rural, appelés fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER), permettent aux états membres de formuler des programmes d'aides au niveau national ou régional.

En France, la mise en œuvre de ces fonds se fait sous la responsabilité des Régions à travers les Programmes de développement rural régionaux (PDRR). Les PDRR et les aides portées par les politiques régionales agricoles font des Régions des acteurs essentiels de la réalisation de programmes opérationnels adaptés aux spécificités territoriales. Il est à noter que la Région Normandie gère également des fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), appuyant la mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches sur son territoire, adossée à sa politique régionale en faveur de la pêche et de l'aquaculture.

La politique publique dans le domaine de l'alimentation est, quant à elle, formalisée aujourd'hui par le 3^e programme national pour l'alimentation 2019-2023. Celui-ci poursuit les objectifs d'une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette politique est également déclinée et mise en œuvre au niveau régional par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), qui travaillent en collaboration avec les chambres régionales d'agriculture et les Régions. Ainsi la Région Normandie a lancé en 2017 le plan « Je mange normand dans mon lycée », tandis que la Région Île-de-France a adopté en février 2021 un Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire. Il est à noter que les départements sont aussi engagés dans la mise en œuvre des politiques alimentaires, notamment grâce à leurs compétences sur l'action sociale et la lutte contre la précarité alimentaire mais également via la gestion des collèges (restauration collective) et de certains ports.

CHIFFRES-CLÉS



15,5

millions de consommateurs
en Vallée de la Seine

Source : Insee - Populations légales des régions en 2018



-54%

d'exploitations agricoles
en Vallée de la Seine entre 1988 et
2010

Source : Agreste - Recensement agricole



-8%

de surfaces agricoles
en Vallée de la Seine entre 1988 et 2010

Source : Agreste - Recensement agricole



47 300

salariés dans l'industrie agroalimentaire
séquanienne au 31 décembre 2015

Source : Insee, ESANE 2015 - Traitement SSP



7,4

millions de tonnes
de produits alimentaires importés en
Vallée de la Seine

Source : Douanes 2020

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT), NOUVEL OUTIL LOCAL DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

En 2014, un nouvel outil est introduit par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (loi LAAF) : les projets alimentaires de territoire. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils peuvent être élaborés à l'initiative de différents acteurs que ce soient des collectivités, des entreprises agricoles et agroalimentaires, ou des citoyens. Par la suite, la loi EGalim de 2018 a fortement encouragé les collectivités locales à s'investir sur le sujet. Ainsi les PAT constituent le dernier échelon de la politique publique de l'alimentation. Ils donnent un cadre stratégique et opérationnel adapté aux caractéristiques locales et participent à l'accélération des transitions agricoles et alimentaires.

DE TRÈS NOMBREUX PAT SÉQUANIENS ENGAGÉS, AUX PROBLÉMATIQUES PARTAGÉES

Au niveau de la Vallée de la Seine, 29 territoires engagés dans une démarche PAT ont été identifiés. L'intérêt des territoires pour les PAT a été récemment amplifié par le plan France Relance qui vient soutenir non seulement des projets existants mais également des projets émergents. Ainsi, l'appel à projets lancé en décembre 2020 pour le développement de nouveaux PAT a retenu 12 dossiers séquaniens (8 en Normandie et 4 en Île-de-France). Bien que les objectifs poursuivis par chacun des PAT répondent à des spécificités locales, plusieurs problématiques et enjeux communs se détachent.

Parmi les premières préoccupations des territoires revient le foncier agricole. Le développement des espaces urbanisés en faveur de logements, de zones commerciales ou de zones d'activité, a réduit les surfaces agricoles. De plus, les pressions foncières en périphérie des principales agglomérations entraînent une augmentation des prix des terrains, rendant difficile l'installation agricole.

Le maintien des activités agricoles, notamment par l'accompagnement à l'installation de porteurs de projets en agriculture,

est aussi un enjeu partagé par de nombreux territoires engagés dans un PAT. Les ambitions de reterritorialisation de l'alimentation et de résilience alimentaire ne peuvent être atteintes qu'en maintenant un tissu agricole diversifié. Or, certaines filières rencontrent de grandes difficultés, notamment les filières maraîchères ou d'élevage. La régression de cette dernière se traduit par une diminution très forte du cheptel (- 17 %) et des surfaces en prairie (- 42 %) entre 1988 et 2010⁷ sur le territoire de la Vallée de la Seine. Afin d'œuvrer à leur préservation, les territoires cherchent à maintenir, adapter ou développer des outils de transformation.

Le développement des circuits courts peut également venir en appui de ces filières, en plus de répondre à des demandes croissantes des consommateurs. C'est donc tout naturellement que les PAT sont également très fortement engagés sur cette thématique. Cela se traduit par une implication en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective. Ce sujet focalise plusieurs échelons territoriaux puisque la responsabilité de la restauration scolaire des écoles, collèges et lycées, incombe respectivement aux communes, départements et régions.

Enfin, si la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation figuraient déjà dans plusieurs PAT, la récente crise sanitaire y a renforcé la place des volets sociaux et de santé. La lutte contre la précarité alimentaire s'est particulièrement accentuée dans les stratégies des derniers PAT lancés.

Les différentes préoccupations agricoles et alimentaires des territoires, retranscrites dans les PAT, sont transversales et réunissent de très nombreux acteurs. Par ailleurs, elles rayonnent bien au delà des limites administratives des territoires, participant à façonner des systèmes alimentaires plus efficaces et plus cohérents avec les enjeux environnementaux, sociétaux et sanitaires actuels. Dans ce contexte, la Vallée de la Seine constitue une échelle propice pour structurer un écosystème agricole et alimentaire davantage tourné vers ses productions et ses bassins de consommation, s'appuyant sur les complémentarités et les expertises territoriales, tout en répondant en partie aux défis locaux des PAT.

⁷ Source : Agreste - Recensement agricole

Regard des partenaires

UN FONCIER DE PLUS EN PLUS CONVOITÉ

La limitation de l'artificialisation des sols est un objectif qui s'est intensifié depuis l'apparition de la notion de zéro artificialisation nette en 2018 dans le plan biodiversité. Pour l'agriculture, c'est un enjeu de taille puisque les sols agricoles, socles indispensables des productions, sont les principaux espaces affectés par l'artificialisation.

La Normandie a connu un rythme élevé ces dernières années puisque 37 000 ha, soit l'équivalent de 3,5 fois la surface de Paris, ont été artificialisés depuis 2000⁸. Ce rythme, du fait de l'exigence croissante de la législation et de la forte implication des collectivités, s'est ralenti ces dernières années passant d'1 ha par an et par commune dans les années 2000, à 0,5 ha par an et par

commune dans les années 2010⁸ en moyenne sur le territoire normand. Cette cadence est globalement deux fois moins élevée en Île-de-France, mais l'artificialisation n'est pas le seul facteur de mitage des espaces agricoles constaté dans cette région. On y observe une prolifération non maîtrisée de dépôts sauvages, de caravanages ou encore de constructions non autorisées. La multiplication de ces pollutions et de ces occupations illégales, bien que sporadiques, aboutit à une diminution des capacités productives et entraîne des difficultés d'accès aux parcelles. En plus des impacts sur les activités agricoles, cela peut entraîner des coûts pour les collectivités (remise en état, financement de l'action judiciaire etc.). Ce phénomène est considéré comme un risque majeur au regard du développement de la métropole francilienne. Des outils d'accompagnement ont été développés pour permettre aux collectivités de lutter contre ces formes de mitage.

⁸ Source : Safer Normandie



L'artificialisation d'espaces en faveur de zones d'activité ou de logements se fait principalement au détriment de terres agricoles © AURH

LES EFFETS INDIRECTS DE L'ARTIFICIALISATION

Les espaces agricoles sont aussi très souvent convoités pour la mise en œuvre de compensations environnementales. En effet, depuis la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, de nombreux projets doivent appliquer la démarche « éviter-réduire-compenser » afin de limiter les atteintes sur l'environnement et la biodiversité. La mise en œuvre des compensations peut impacter les productions agricoles, soit par soustraction de surfaces en faveur d'actions de renaturation, soit par l'obligation d'appliquer des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité affectant le rendement des cultures. Si cette problématique est plus spécifique à la Normandie, les surfaces agricoles franciliennes sont elles aussi indirectement touchées par les dynamiques d'artificialisation. En effet, le Grand Paris est un chantier d'ampleur qui génère d'importants volumes de terres inertes pour lesquels les aménageurs cherchent des exutoires. Là aussi, des terres agricoles ont été identifiées pour plusieurs projets de stockage de ces terres.

Bien que très courtisés, certains espaces agricoles sont délaissés, en friche. L'ampleur et les raisons de ce paradoxe sont spécifiques à chaque région de la Vallée de la Seine. En Normandie, les friches agricoles apparaissent du fait de l'agrandissement important des exploitations agricoles et de leur restructuration. Les terrains les plus éloignés des exploitations et difficiles d'accès peuvent, ainsi, se retrouver non valorisés. La situation foncière plus tendue en Île-de-France et le mode de faire valoir indirect majoritaire (les exploitants sont principalement locataires et non propriétaires des terres), limitent fortement ce phénomène. On note cependant quelques espaces en rétention afin d'alimenter la spéculation foncière.

DES PRIX DU FONCIER ÉLEVÉS

Les prix moyens du foncier agricole en Vallée de la Seine sont plus élevés que ceux des terres et des prés libres au niveau national en 2019 (respectivement 8 500 et 6 000 euros par hectare⁹). On note également une forte variation de ces prix entre les territoires suivant la pression foncière qui s'y exerce.

⁹ Source : Agreste - Valeur vénale des terres en 2019

Ils peuvent atteindre plus de 19 000 euros par hectare dans la plaine nord de Caen, dans le Pays de Caux ainsi que dans certaines zones périurbaines de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. Dans ces secteurs le marché est fermé et les opportunités foncières réelles sont rares. Afin de réguler les prix du marché, des préemptions foncières sont faites.

UN MARCHÉ SOCIÉTAIRE QUI PREND DE L'AMPLEUR

Si la valeur du foncier agricole augmente, c'est aussi que la régulation de son prix est entravée par la multiplication de cessions sur le marché sociétaire, marché qui échappe au droit de préemption. Cette situation, parfois vécue comme un accaparement des terres par des sociétés de holding, est constatée sur les deux régions de la Vallée de la Seine. Si ces types d'exploitations peuvent présenter certains avantages comme la facilitation du partage du foncier, certaines dérives sont redoutées. Parmi elles, la multiplication d'exploitations dépassant le millier d'hectares de surfaces, rendant les transmissions et installations impossibles pour les jeunes. La peur de l'appropriation des terrains par des acheteurs étrangers est aussi évoquée, bien que cela reste encore marginal sur le marché foncier puisque les achats étrangers ne concernent que 1 % des transactions sociétaires¹⁰.

DES OUTILS DE VEILLE SOUS UTILISÉS

Les engagements locaux de préservation du foncier agricole se déclinent notamment dans les documents de planification des communes et intercommunalités (PLU, PLUi, SCoT). La protection des espaces agricoles s'y traduit, entre autres, par leur délimitation et la sobriété des nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation. Pour définir au mieux ces différents zonages et limiter les impacts sur les productions et les exploitations, de nombreuses collectivités s'appuient sur des outils d'observation et de suivi du foncier agricole, proposés par différentes structures, notamment la SAFER. Cependant leur utilisation n'est pas généralisée auprès des territoires engagés dans un PAT. Différents facteurs peuvent expliquer cette situation.

¹⁰ Source : Safer - Le prix des terres. L'essentiel des marchés fonciers ruraux en 2019

Tout d'abord l'antériorité du sujet dans les politiques locales : certains territoires n'ont pas encore pris connaissance de l'ensemble des dispositifs existants, ou ne disposent pas de ressources techniques pour leur utilisation. D'autres estiment que les outils actuels ne sont pas adaptés à l'ensemble des enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation locale, car ne proposant pas un suivi à la fois quantitatif et qualitatif des espaces agricoles. Ainsi, plusieurs territoires porteurs de PAT voient un intérêt à ce que des outils partagés puissent simultanément identifier les exploitations et les surfaces en agricultures biologiques, les exploitations vendant en circuits courts, mais aussi les surfaces agricoles dédiées à des productions non alimentaires (élevages équin, biomatériaux, énergie, etc.) ainsi que la multifonctionnalité des sols (capacité de stockage du carbone, biodiversité, filtration de l'eau).

Cet intérêt se justifie par la volonté commune de développer les circuits courts et de favoriser l'approvisionnement en produits bio et locaux des restaurants scolaires. Il est aussi motivé par le lien très étroit qui existe entre les sujets alimentaires, climatiques et énergétiques. C'est ce qui explique que plusieurs collectivités aient engagé un PAT en parallèle ou inclus dans un plan climat air énergie territorial (PCAET).

LES COMPENSATIONS AGRICOLES COLLECTIVES

Instaurées depuis 2016, les compensations agricoles collectives visent à contrebalancer les pertes liées à la consommation de terres agricoles. Elles s'ajoutent aux indemnités individuelles des propriétaires et des exploitants et répondent de manière globale aux effets induits sur l'économie agricole des filières impactées. C'est au maître d'ouvrage des projets impactants que revient la responsabilité du choix des mesures de compensation collectives. Elles peuvent être en lien avec des outils économiques (point de vente collectif) ou de transformation, l'innovation, le renforcement de l'outil productif (équipements collectifs) ou encore la reconstitution du potentiel de production.

Les compensations agricoles font l'objet de réflexions aux échelles régionales afin d'aboutir à des propositions de mesures en cohérence avec le territoire et d'y recréer efficacement de la valeur ajoutée agricole.

Cependant les différents outils et dispositifs d'accompagnement de ces compensations collectives semblent encore mal connus et parfois déconnectés des besoins locaux soulignés par certaines collectivités. Enfin, le suivi de la mise en œuvre de ces mesures est un enjeu partagé.

DES MODÈLES D'EXPLOITATION BOULEVERSÉS, DES FILIÈRES AFFECTÉES

DES EXPLOITATIONS TOUJOURS PLUS GRANDES ET DES EXPLOITANTS MOINS NOMBREUX

Depuis plusieurs dizaines d'années, le recul des terres agricoles s'est accompagné d'une diminution encore plus rapide du nombre d'exploitants. L'agriculture est un secteur où les métiers attirent peu. Cette conjoncture a entraîné une hausse significative de la taille moyenne des exploitations. Aussi, la surface agricole moyenne des exploitations normandes est passée de 40 à 56 hectares entre 2000 et 2010, tandis que celle des exploitations franciliennes a crû de 89 à 113 hectares sur la même période¹¹.

La taille imposante des exploitations, cumulée au prix de plus en plus élevé du foncier, induit des coûts de reprise des fermes considérables, rendant l'installation individuelle hors cadre familial presque inenvisageable. Ce contexte a favorisé le développement du marché sociétaire évoqué précédemment.

Si les difficultés rencontrées pour la reprise des installations inquiètent, c'est que près de 60 % de la population agricole a plus de 55 ans et que pour 4 exploitants partant à la retraite, seul 1 exploitant parvient à s'installer. Pourtant cette inquiétude n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs de l'alimentation. Pour certains, l'important n'est pas le nombre d'exploitations mais le maintien de la main d'œuvre nécessaire à la valorisation des surfaces en production.

¹¹ Source : Agreste - Recensement agricole

Aux difficultés de transmission des exploitations s'ajoutent des problématiques de recrutement de main d'œuvre. Ainsi, le salariat est ardu, particulièrement dans les secteurs du maraîchage et de l'élevage, notamment pour les emplois saisonniers. Cette main d'œuvre raréfiée, cumulée à des tailles d'exploitations importantes, favorise la simplification des systèmes de production. Cela se traduit, notamment en Normandie, par l'abandon progressif de l'élevage, déjà fragilisé par la conjoncture économique. Les systèmes agricoles en élevage ont ainsi tendance à glisser vers la polyculture-élevage puis vers la grande culture.

Les métiers de la pêche rencontrent les mêmes difficultés de vocation et de main d'œuvre qu'en agriculture. Bien que la flotte normande ait diminué d'une centaine de bateaux depuis 2008, elle se maintient depuis 2015 et reste une flotte dominée par des petits navires : plus de 60 % des navires ont une longueur inférieure à 12 mètres¹². Contrairement à ce qui est constaté en agriculture, il n'est pas observé d'augmentation de la taille des bateaux de pêche, ni une forte spécialisation de ces derniers.

Pour maintenir le nombre d'exploitations, plusieurs dispositifs d'aide et d'accompagnement à l'installation agricole existent (investissements financiers et appuis techniques). Ces moyens sont principalement assurés et organisés à l'échelle régionale. À l'échelle des PAT, l'aide à l'installation est souvent

¹² Source : CRPEM Normandie - Rapport d'activité 2019

en lien avec le foncier. En effet, les territoires agissent en mettant à disposition des parcelles dont ils ont la maîtrise foncière, où dont ils font l'acquisition. C'est ce dernier moyen qui est régulièrement cité par les porteurs de PAT, tandis que d'autres facilitateurs de l'installation (telles que des actions fiscales locales) sont moins appliqués car ils semblent moins connus et adaptés.

L'accès à de petites parcelles de foncier (quelques hectares) est très recherché, notamment par des porteurs de projets en maraîchage en périphérie des grandes unités urbaines. Cependant, bien que leur nombre ait considérablement augmenté ces dernières années, il est constaté un important décalage entre le nombre de projets et le total d'installations pérennisées. La difficulté d'accès au foncier n'est sans doute pas le seul facteur expliquant ces revers. Il apparaît que de nombreux porteurs de projets, sont des « néoruraux » mal préparés à la réalité des métiers de l'agriculture et dont les projets, peu matures, ont peu de chances de se concrétiser malgré les accompagnements possibles. Certains territoires notent aussi des divergences entre les dispositifs d'accompagnement existants et les besoins des porteurs de projet.

Il est aussi à souligner que l'installation des personnes non issues du monde agricole est parfois rendue difficile par les agriculteurs eux-mêmes. La stigmatisation de certains modèles agricoles a entraîné quelques crispations dans le monde rural dont les craintes (parfois fondées mais souvent sur-évaluées) peuvent inciter à ne pas transmettre à ceux incarnant ces critiques.

LA TRANSFORMATION AU CENTRE DES ATTENTIONS

La demande croissante de produits locaux a orienté de nombreuses exploitations vers les circuits courts ou la vente directe. Ces modèles induisent toutefois une organisation nouvelle et souvent ardue pour les exploitants qui, en plus de produire, doivent assurer la transformation, la commercialisation, voire l'acheminement de leurs marchandises.

Afin de soutenir ces exploitations mais aussi agir en faveur du maintien de filières en difficultés, beaucoup de territoires engagés dans un PAT étudient l'opportunité de créer de nouveaux outils de transformation. De



L'élevage bovin, une filière fragilisée ©AURH

nombreux projets de légumeries ou d'abattoirs sont ainsi réfléchis pour venir en aide à l'élevage, le maraîchage ou l'arboriculture. Si des outils adaptés et proches des exploitations concourent à l'appui de ces filières, leur démultiplication peut entraîner une concurrence entre eux, mais aussi avec les outils existants déjà fragiles. Ces derniers pourraient aussi retrouver un certain attrait et une compétitivité s'ils étaient accompagnés pour mieux répondre aux évolutions des filières (diversification, certification bio, etc.).

DES FILIÈRES EN ÉVOLUTION

UNE DIVERSIFICATION PEU EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION

Dans plusieurs départements, le prix et la taille des exploitations limitent les transmissions. Aussi seules certaines filières très lucratives comme la filière équine sont en capacité de reprendre les exploitations. Plusieurs collectivités s'inquiètent de la multiplication du nombre de haras au détriment d'autres filières d'élevage.

Par ailleurs, les crises agricoles successives et les demandes des consommateurs ont incité les exploitations à se diversifier, à la fois dans leurs modes de commercialisation mais aussi dans leurs gammes de productions. Cependant une partie de cette diversification n'est pas destinée à l'alimentation, mais vient répondre à d'autres demandes croissantes en lien avec l'énergie, les fibres textiles ou les matériaux biosourcés.

Si certaines productions destinées à la fabrication de biomatériaux n'entrent pas directement en concurrence avec l'alimentation (c'est le cas de la paille, coproduit des céréales, ainsi que du lin et du chanvre s'inscrivant dans la rotation des cultures) d'autres peuvent poser question. Ainsi, le développement d'unités de production d'énergie (méthaniseurs, chaudière etc.) ont permis la valorisation de coproduits mais aussi la structuration de certaines filières aux intérêts multiples. C'est le cas de celle du miscanthus, permettant d'alimenter des unités de production d'énergie, tout en répondant à des problématiques de gestion des eaux pluviales. Cependant, la demande croissante en énergie verte et l'intérêt grandissant pour les biomatériaux, pourraient pousser les exploitants à augmenter leurs productions à d'autres destinations que celle de l'alimentation.

L'augmentation significative des surfaces dédiées à une production emblématique de la Vallée de la Seine, le lin, marque cette tendance. Elles ont doublé en 10 ans. Bien que le lin puisse être utilisé comme oléagineux, c'est principalement le lin textile qui connaît cette forte croissance. Une filière bio s'est même récemment développée sur ce secteur.

DES INNOVATIONS ET DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

A l'image de l'émergence de la filière de lin bio, la qualité de l'ensemble des productions agricoles a nettement augmenté ces dernières années. La progression des surfaces bio n'en est pas le seul marqueur. En effet, les plus gros dispositifs de financement octroyés par les régions sont ceux de la performance des exploitations (matériels agricoles, bâtiments) avec des critères d'éligibilité liés à la prise en compte de l'environnement. Cet engagement dans l'excellence et la qualité des productions se traduit pour plusieurs exploitations par l'obtention du label Haute Valeur Environnementale (HVE). En vallée de Seine, elles sont encore peu nombreuses, mais tous les types d'exploitation sont représentés (horticulture, arboriculture, élevage, grandes cultures)¹³ et beaucoup d'autres sont en cours de labellisation. De même, la flotte de pêche normande, artisanale et côtière, a initié des démarches d'identification des produits qui reposent sur une charte qualité. Ces actions viennent en complément des nombreux sigles de qualité déjà présents (AOP, AOC, IGP, label rouge etc.).

Si ces filières agroalimentaires d'excellence restent sur des niches, elles sont en expansion et concentrent de nombreuses innovations. Ainsi, des champignons de Paris poussent dans des parkings franciliens, de nouvelles grandes cultures sont testées pour alimenter les besoins croissants en protéines végétales, et des modes de transports novateurs sont mis en avant pour l'acheminement de produits, à l'image de l'approvisionnement en café de torréfacteurs par voiliers.

Pour se maintenir, voire se développer, les filières de l'agroalimentaire ont besoin d'appuis financiers, que les compensations agricoles collectives pourraient en partie étayer.

¹³ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Annuaire des exploitations HVE

ENTRE CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET CIRCUITS LONGS MONDIALISÉS, UN ÉQUILIBRE DIFFICILE À TROUVER

L'ALIMENTATION, UNE ÉCONOMIE SOUS L'INFLUENCE DES MARCHÉS

DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUCTIONS EN CIRCUITS LONGS

La Vallée de la Seine joue un rôle majeur dans l'approvisionnement alimentaire de plusieurs régions du monde. Le maintien de la chaîne logistique lors de la crise sanitaire de 2020 a ainsi évité une crise alimentaire supplémentaire chez les pays importateurs. Cependant les volumes exportés et importés sont très dépendants de la concurrence des marchés et de la compétitivité des productions séquanienues. Ainsi, la filière sucre de la Vallée de la Seine a été fragilisée à l'export depuis la modification des subventions de la PAC en 2017 à destination des cultures de betteraves. D'autres pays plus compétitifs prennent depuis des parts de marché à l'Europe.

L'investissement de pays importateurs dans des outils de transformation bouleverse également l'agro-industrie et la logistique portuaire locale. Le port de Rouen, qui exportait jusqu'à 2 millions de tonnes de farine, a aujourd'hui réduit ses volumes à 180 000 tonnes depuis la construction d'outils de transformation dans les ports importateurs. De même, pour les produits transformés avant l'exportation, l'agro-industrie locale est concurrencée par celle de l'Europe de l'est.

La concurrence des prix du marché et la disponibilité des productions orientent également l'agro-industrie vers l'importation de matières premières. C'est le cas des

semouleries normandes qui se retrouvent dans l'obligation d'importer du blé bio au regard de l'insuffisance de l'offre locale. Beaucoup de facteurs jouent sur les marchés de l'agroalimentaire et orientent l'export ou l'import de produits. L'évolution des modes de consommation n'influence pas de la même manière les productions. Beaucoup de grandes filières, et particulièrement les céréales, font partie des besoins alimentaires de base que peu de pays peuvent produire au regard de leurs conditions climatiques.

Ces fluctuations de marchés préoccupent peu les ports car ils estiment que les flux globaux agroalimentaires resteront relativement stables même si les volumes importés ou exportés varient, l'augmentation des uns entraînant une diminution des autres. Les tendances actuelles tendraient à faire prochainement pencher la balance en faveur des importations.

DE LA CONCURRENCE DANS LES CIRCUITS COURTS

A l'image de la concurrence qui existe dans l'économie alimentaire mondiale, une certaine rivalité s'opère au sein des circuits courts, surtout au niveau des débouchés. Il y a encore peu d'offres car les producteurs sont trop peu nombreux et les volumes insuffisants. C'est une des difficultés rencontrées dans la restauration collective.

Cette concurrence est liée à un des atouts de la Vallée de la Seine qui est de pouvoir aller chercher loin des producteurs tout en restant en circuit court. Cet éclatement de l'offre alimentaire de proximité et la méconnaissance des débouchés par les exploitants entraînent régulièrement les producteurs à privilégier Paris. Le pouvoir d'achat y étant plus important, les prix de vente y sont souvent plus intéressants que les petits marchés locaux. Cependant la vente en circuit court de proximité en Île-de-France peut être complexe : les producteurs, déjà très sollicités peuvent perdre beaucoup de temps lors des livraisons dans le trafic routier intense.

Enfin, il y a aussi une concurrence entre les différents débouchés en circuits courts. Certains modes de vente sont moins attractifs en termes de prix. C'est notamment le cas de la restauration collective, accentuant encore la difficulté d'approvisionner en local ce marché.

LA LOGISTIQUE, INGRÉDIENT CLÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

UNE LOGISTIQUE PORTUAIRE ET FLUVIALE EXPERTE QUI S'ADAPTE

La logistique est un facteur important de la rentabilité des circuits alimentaires, qu'ils soient longs ou courts de proximité. Les ports de la Vallée de la Seine travaillent depuis longtemps sur ce sujet, chacun avec leurs spécificités. HAROPA PORT dispose de terminaux capables de traiter de nombreux produits agro-industriels tels que la farine, la semoule, les tourteaux de soja et de colza, les pulpes de betterave ou encore les fruits et légumes. Cette capacité s'appuie sur un réseau de prestataires logistiques implantés sur les terminaux. Cette offre a séduit de grandes enseignes de l'agro-industrie qui ont implanté leurs unités directement sur ou à proximité immédiate des terminaux. Les places portuaires sont aujourd'hui devenues tout autant des outils de transit que de transformation pour les chaînes d'import ou d'export de produits agroalimentaires.

Si ces derniers sont principalement transportés en vrac au niveau des ports de Rouen et de Paris, le Port du Havre gère lui principalement des flux conteneurisés. Il développe depuis plusieurs années une expertise en température dirigée aussi appelée filière reefer. Principalement sollicitée par les domaines de l'agroalimentaire et de la pharmacie, l'organisation de la filière reefer nécessite un ajustement de l'ensemble des étapes logistiques pour ne pas rompre la chaîne de température.

Dans cette course à l'optimisation du transport, le fluvio-maritime (bateaux naviguant en mer aussi bien que sur les fleuves), permet de relier la Vallée de la Seine aux Îles Britanniques, à la Scandinavie ou à l'Afrique du Nord sans rupture de charge. Cependant les volumes transportés restent limités et encouragent peu leur développement lorsque les dynamiques portuaires maritimes se tournent principalement vers la massification.

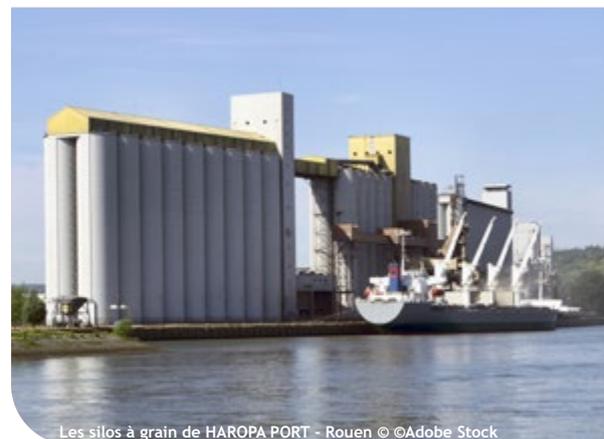
LA MASSIFICATION UNE SOLUTION POUR LES CIRCUITS COURTS ?

Malgré la demande croissante en produits locaux, les circuits courts semblent éprouver des difficultés à s'organiser, allant jusqu'à connaître une diminution en Île-de-France entre 2000 et 2010. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : en premier lieu

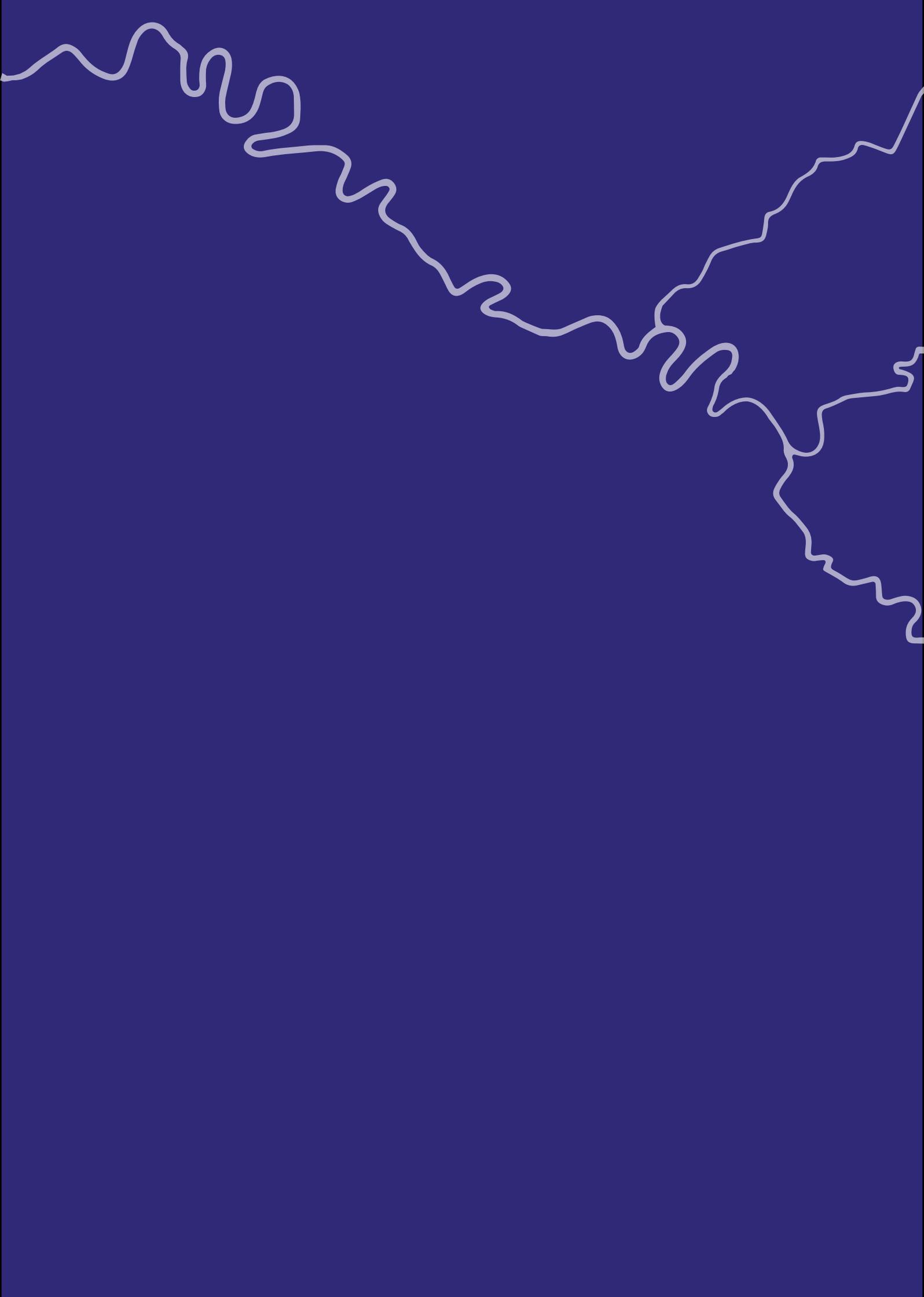
le recul du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles (dont celles dédiées à la production de légumes), s'y ajoutent la complexité réglementaire de la logistique alimentaire et le faible recours à des opérateurs logistiques. Nombreux sont ainsi les producteurs qui se chargent eux-mêmes de leurs tournées, souvent à perte comme l'a démontré le projet OLICO-Seine porté par l'Université Gustave Eiffel.

Aussi, pour beaucoup la mutualisation des tournées et la massification des volumes sont les principaux leviers à mobiliser pour aider à structurer et à rentabiliser les circuits courts, et démocratiser l'accès à des produits locaux. Pour cela les coopératives agricoles et les grossistes se placent comme des intermédiaires facilitateurs. Les grossistes mettent de plus en plus en valeur les produits locaux à l'image du MIN de Rungis qui dispose depuis 2016 d'un comptoir qui leur est dédié. Les coopératives ont, elles, la capacité de mettre en œuvre des plateformes et des outils de transformation pouvant massifier les flux. Cependant cette organisation massifiée peut être en décalage avec la philosophie des circuits courts alimentaires animant de nombreux producteurs, car se rapprochant trop des modèles pratiqués par les grandes et moyennes surfaces.

Pour d'autres, l'organisation des circuits courts alimentaires nécessite de repenser complètement l'organisation logistique actuelle et de sortir d'une logique d'économie d'échelle. Pour garantir le succès de ces nouveaux modèles, plusieurs clés de réussite sont soulignées : la création de nouveaux nœuds plus proches des exploitations, mais surtout la gestion de la logistique inverse. Cette dernière regroupe l'ensemble des pratiques et processus de gestion du retour de produits, des points de vente jusqu'à l'exploitant.



Les silos à grain de HAROPA PORT - Rouen © Adobe Stock



ENJEUX & PRÉCONISATIONS

Enjeux & préconisations

« Les collectivités ont des compétences qui leur sont propres mais complémentaires. Ensemble, elles peuvent agir sur tous les maillons de l'alimentation. »

UNE ATTENTION COLLECTIVE À PORTER SUR LE FONCIER

► Intégrer le foncier agricole dans les dynamiques d'aménagement de la Vallée de la Seine

La Vallée de la Seine est un territoire dynamique porté par plusieurs projets d'envergure. Ces projets peuvent directement ou indirectement impacter le socle agricole. Au regard des enjeux économiques et alimentaires qui dépendent de ce socle productif, il est primordial que le foncier agricole soit intégré aux réflexions de développement de la Vallée de la Seine, à la fois en termes de sobriété foncière, mais aussi via des stratégies partagées plus globales de compensations environnementales et agricoles collectives.

► Des outils de suivi du foncier adaptés

Mieux connaître et suivre le foncier agricole à l'échelle de la Vallée de la Seine est un enjeu fort. Si plusieurs outils existent déjà, aucun ne semble permettre le suivi conjoint des états quantitatifs et qualitatifs. Ces composantes sont nécessaires pour une meilleure articulation entre agriculture, alimentation et planification et ainsi répondre aux objectifs transversaux de climat, d'énergie, de protection de la biodiversité et de préservation de la ressource en eau. L'efficacité des outils est étroitement liée à la régularité de leur mise à jour et à l'appui technique qui les accompagne.

► Expérimenter la désartificialisation

La reconquête des espaces artificialisés dans un contexte de rareté du foncier et de mise en œuvre prochaine du zéro artificialisation nette est un défi. Des expérimentations en faveur d'une reterritorialisation de l'alimentation pourraient être généralisées.



Une culture de colza © AURH

« Aujourd'hui, l'image des camionnettes de livraison en circuit court, qui partent des exploitations pour les marchés urbains pleines de produits et rentrent à vide, est révélatrice. Il faut créer des liens depuis les zones urbaines vers le monde rural. Il faut «remplir» la camionnette pour son chemin du retour.»

LA COORDINATION DES FILIÈRES

► Des compensations collectives agricoles au service de l'alimentation de la Vallée de la Seine

Des compensations collectives agricoles pourraient être coordonnées à l'échelle de la Vallée de la Seine afin d'appuyer le développement de certaines filières stratégiques pour le territoire. Ces compensations devront également trouver échos auprès des enjeux locaux portés dans les différents projets alimentaires de territoire.

► Structurer le développement des nouvelles filières

L'échelle de la Vallée de la Seine est un territoire cohérent en termes de capacités de production et de bassins de consommation pour l'organisation de filières agro-alimentaires. Les qualités des sols sont un atout fort pour permettre d'organiser de nouvelles filières en réponse aux évolutions des régimes alimentaires des consommateurs et aux évolutions climatiques. Les demandes croissantes en protéines végétales peuvent être un premier levier pour le développement de ces filières.

► Se tourner davantage vers la pêche et l'aquaculture

Les filières de la pêche et de l'aquaculture semblent trop souvent mises de côté dans les réflexions de reterritorialisation de l'alimentation. Bien que les volumes des produits aquatiques consommés en France aient augmenté ces 20 dernières années, ces secteurs sont fragilisés par le Brexit, la crise sanitaire et les importations massives.

Les attentions portées sur les infrastructures terrestres, en particulier les halles à marée, et leur intégration à l'écosystème logistique et agroalimentaire permettront notamment d'agir en faveur de la pêche, filière emblématique dynamique.



► Développer des systèmes alimentaires du milieu

Tout comme il est important de maintenir des exploitations de taille intermédiaire pour répondre à la fois aux enjeux des volumes de productions et de transmission des exploitations, il semble nécessaire de développer des systèmes alimentaires du milieu.

Les systèmes alimentaires du milieu (SyAM) sont un concept né d'un travail de recherche¹⁴. Ce sont des circuits intermédiaires entre les circuits courts et les circuits longs qui promeuvent de nouvelles formes de gouvernance entre les opérateurs. Vecteur d'innovation, ils œuvrent en faveur du développement territorial en respectant des performances économiques, sociales et environnementales. La Vallée de la Seine pourrait être le territoire privilégié d'un ou plusieurs systèmes alimentaires du milieu.

¹⁴ Le projet SyAM a été réalisé dans le cadre Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes). Il a bénéficié d'un financement de l'INRAE, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union européenne via le FEADER dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI).

UNE LOGISTIQUE NOVATRICE

► Des outils d'interopérabilité

Le manque de connaissances et de partages de données est souvent cité comme un frein à la bonne adéquation entre l'offre et la demande, notamment pour l'organisation des circuits courts. Aussi, la mutualisation des pratiques et des données ressort comme un enjeu central.

Des outils favorisant l'interopérabilité entre les diverses organisations permettraient au plus grand nombre de commercialiser plus facilement leurs produits via plusieurs canaux simultanés. De tels outils favoriseraient la cohabitation d'un large panel d'approches, chacune d'entre elles répondant à des enjeux spécifiques.

► Une logistique multifonctionnelle

Les spécificités du transport fluvial pourraient être mises à profit pour la logistique alimentaire. À l'image du projet FLUDIS, qui assure le tri et l'acheminement de colis au cœur des métropoles puis assure leur dissémination grâce à des vélos cargo, des expérimentations de transformation pendant les temps de transport ou de commercialisation à quai pourraient être envisagées ou démocratisées. Cette approche nécessite de prendre en compte plusieurs facteurs, notamment les distances (lieux de collecte, quais de chargement, destination, etc.) et les volumes des marchandises.

► Mutualisation et planification des circuits courts

Les circuits courts de proximité ou la vente directe sont chronophages pour les exploitants qui rencontrent souvent des difficultés dans l'acheminement des marchandises ou l'organisation des tournées. Leur facilitation peut prendre plusieurs aspects comme l'accompagnement des agriculteurs grâce à Logicut¹⁵, outil permettant de calculer les coûts logistiques de livraison, ou le développement d'outils de planification de circuits de ramasse à l'image de la Start'up « Le chemin des mûres » et de son application éponyme ou. Cependant, il est nécessaire de coordonner ces différentes initiatives et de favoriser l'interconnaissance entre acteurs des circuits courts alimentaires.

Enfin, la planification territoriale, au travers de l'organisation des espaces et de l'élaboration de nouvelles formes urbaines, peut aussi faciliter les circuits courts alimentaires. Une réflexion sur la planification alimentaire de la Vallée de la Seine et la reconcentration des points de vente autour des fermes concourrait à une meilleure complémentarité des productions et favoriserait les coopérations entre producteurs.

¹⁵ L'outil LOGICOUT est né dans le cadre du projet OLI-CO-Seine par la collaboration entre le Cerema, l'Institut Gustave Eiffel, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'association BIO Normandie, La Ruche Qui Dit Oui et l'Agence d'Écologie Urbaine de Paris.



ZOOM sur FLUDIS

Fludis repose sur l'articulation entre les modes fluvial et terrestre pour l'acheminement et la dissémination de colis. Il surmonte plusieurs difficultés rencontrées par les acteurs du transport de marchandises en ville, en proposant un bateau entrepôt assurant les étapes de préparation de tournées et transportant une flotte de vélos cargo utilisés pour le dernier kilomètre. Ce système apparaît comme une solution multimodale et intermodale intéressante pour répondre aux enjeux du dernier kilomètre au sein d'agglomérations traversées par un cours d'eau navigable.

« La logistique est un outil, une activité de service bien trop souvent réduite au transport et au stockage. Ce n'est pas un intermédiaire. »

► **Recréer des liens des villes vers les campagnes : l'enjeu de la logistique inverse**

La rentabilité des circuits courts alimentaires repose beaucoup sur une meilleure intégration de la logistique inverse, c'est-à-dire l'organisation du retour. Cette logistique implique notamment la gestion des éventuels contenants et emballages et des invendus.

Souvent peu appréhendée cette logistique sous-tend également la création de liens nouveaux en faveur des producteurs et de l'agroalimentaire. Elle peut ainsi s'avérer être un vivier important d'innovation et de mise en œuvre de l'économie circulaire (valorisation de compost ou de coproduits etc.).

DES MÉTIERS ET DES PRODUITS À VALORISER

► **Faire connaître et valoriser les métiers agricoles et de la pêche**

Le renouvellement des générations de marins pêcheurs et d'exploitants agricoles est un enjeu fort. Actuellement, les secteurs de la pêche et de l'agriculture peinent à recruter de la main d'œuvre, les besoins dépassant largement le nombre de candidats. Ces métiers, souvent mal connus, souffrent d'une image qui ne reflète pas la réalité. Ils sont ainsi perçus comme peu lucratifs et s'exerçant dans des conditions difficiles.

S'ils sont exigeants, ces métiers sont aussi dynamiques et rémunérateurs. Cela implique d'organiser un changement de regard et la promotion de ces métiers, y compris en milieu urbain.

► **Élargir la valorisation touristique des produits locaux**

La Vallée de la Seine est une destination touristique majeure. Pourtant, la valorisation des terroirs, de leur gastronomie et des produits qui les composent est encore mal organisée. L'approvisionnement local et en circuits courts des lieux touristiques offrirait à la fois des débouchés supplémentaires aux producteurs, mais participerait aussi à la montée en gamme de l'offre touristique, contribuant à un tourisme responsable et durable. Ceci pourrait notamment être développé dans le cadre des croisières fluviales avec hébergement, pour enrichir la programmation des croisières et servir l'économie de la Vallée de la Seine.

► **La logistique alimentaire comme argument de vente**

Si les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux modes de productions et à la qualité des produits, ils sont aussi toujours plus vigilants quant aux moyens d'acheminement. Aussi, une logistique vertueuse peut être un nouvel argument de vente pour les productions de la Vallée de la Seine. Franprix a ainsi développé en 2012 une logistique fluviale pour l'approvisionnement de près de 80 de ses magasins parisiens. Aujourd'hui, environ 300 magasins de cette enseigne sont ravitaillés par la Seine.



ZOOM sur Le Box Fermier Normand

Il est le premier magasin de producteurs localisé au Marché d'Intérêt National de Rouen. Association gérée par des producteurs, Le Box Fermier Normand propose de la vente en gros de produits fermiers en direct de producteurs aux professionnels du secteur alimentaire des régions Normandie et Île-de-France. Les produits proposés sont des produits de qualité (AOP, certifiés biologiques, etc.), sélectionnés par un panel d'adhérents de l'association. Il participe au développement de l'agriculture et de l'économie locale.

« Il existe des contradictions entre ce qui est recommandé pour le maintien de l'activité agricole et la reterritorialisation de l'alimentation, et ce qu'il est possible de faire. »

DES POLITIQUES CONCERTÉES ET HARMONISÉES

► Renforcer les coordinations entre les territoires

Plusieurs réseaux institutionnels différents œuvrent pour l'agriculture et l'alimentation, et de très nombreuses initiatives émergent sur chacun des territoires engagés dans des PAT. Afin d'orchestrer de manière efficace toutes les démarches, il est indispensable de renforcer les connexions géographiques, économiques, politiques et relationnelles.

La mise en cohérence de ce foisonnement d'actions est nécessaire pour assurer leur efficacité et leur pérennité.

► Renforcer les liens avec certains acteurs

L'élaboration de la grande majorité des PAT repose sur la concertation avec de très nombreux acteurs du système alimentaire. Cependant, il semble que certains d'entre eux soient encore trop peu présents. C'est notamment le cas du monde universitaire et de la recherche, des grandes et moyennes surfaces, des coopératives, des industriels, de l'aquaculture et de la pêche. S'il n'est pas toujours aisé de rassembler chacun de ces organismes, la résilience agroalimentaire de la Vallée de la Seine nécessite leur plus grande implication.



Speed meeting de l'édition 2019 de «Circuits Courts» : la rencontre des professionnels de l'alimentation locale, organisée par le Département du Calvados © Pascal Lecoœur

« Les investissements pour de nouvelles filières seront liés aux pratiques de consommateurs, aux capacités d'export et aux évolutions climatiques. »

L'ALIMENTATION FACE AUX TRANSITIONS

► Des équilibres à trouver entre changement climatique et diversification des productions.

La diversification des productions est une nécessité pour que les exploitations trouvent un équilibre économique. La demande croissante en biomatériaux et en énergie verte est une opportunité, et la Vallée de la Seine un territoire cohérent pour l'organisation de filières.

Cependant, une juste répartition des différentes productions (alimentaires, énergétiques, matériaux) devra être trouvée afin de répondre à l'ensemble des demandes. Quelles que soient les orientations de ces diversifications, celles-ci devront également prendre en compte les évolutions climatiques.

► La transition énergétique de la logistique alimentaire

La décarbonation et la réduction des consommations énergétiques sont des enjeux forts de la logistique. Si les transports maritimes et fluviaux sont peu énergivores au regard des volumes impliqués, et innovent sur les sources d'énergie utilisées (hydrogène, électricité, GNL, etc.), une marge de progression persiste sur l'augmentation des parts modales fluviales et l'articulation entre le fluvial et le ferroviaire.

Les circuits courts sont aussi concernés par ce défi de la transition énergétique. En effet, la commercialisation en circuit court engendre, par kilo de produits, davantage d'émissions de gaz à effet de serre qu'en circuit long. La mutualisation et l'optimisation des tournées sont les premiers jalons de la limitation des émissions. Les véhicules électriques et la smart mobilité peuvent aider les producteurs à s'inscrire dans cette transition.

► Des outils d'éducation et de sensibilisation

La reterritorialisation de l'alimentation et du système alimentaire séquanien ne pourra se faire sans les habitants du territoire.

En plus d'avoir des répercussions sur l'économie agricole locale, l'éducation à l'alimentation est un enjeu de santé majeur. La meilleure connaissance des aliments ou l'enseignement de la cuisine sont aussi des mesures clés pour lutter contre des pathologies liées à la mal nutrition (obésité, diabète). Cela participe également à l'action contre la précarité alimentaire, sujet central des collectivités porteuses de PAT suite à la crise Covid-19.



Cultures de lin et de maïs ©AURH

Partenaires interrogés

► AUCAME

Anne-Sophie BOISGALLAIS, Chargée d'études environnement et développement durable

► Caen Normandie Métropole

Valérie ROBERT, Chargée de mission agriculture et alimentation

► Chambre d'Agriculture de Normandie

Valérie GÉNOUVILLE, Cheffe de projet territorial Rouen-Seine

Marion FRANÇOIS, Chargée de mission développement territorial et projets alimentaires territoriaux

► Chambre d'Agriculture d'Île-de-France

Guillaume MICHEL, Responsable d'équipe filières alimentaires

► Communauté d'agglomération du Cotentin

Sandra VIAN, Chargée de concertation Projet Alimentaire Territorial

Marion LE RENARD, Chargée de projet développement des filières économiques

► Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Frédérique SALMON, Chargée de mission agriculture et alimentation

► Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Cécile HOLMAN, Cheffe de projet climat-énergie-alimentation

► Communauté de communes Granville Terre et Mer

Coralie OZANNE, Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

► Communauté urbaine Le Havre Seine métropole

Mélanie BRIAND, Responsable agriculture/alimentation

► Département de la Seine-Maritime

Réjane LE GUILLOU, Direction des Ports Départementaux, Bacs et Voies Vertes

Christine LIOT, Directrice Projet Alimentation Durable

Delphine COINEAU-MEGANGE, Chargée de mission agriculture

Anne VIRLEUX, Chargée de mission Agriculture

► HAROPA PORT - Rouen

Manuel GABORIEAU, Délégué commercial filière céréales/agro-industrie/engrais

► **Institut Paris Région**

Laure DE BIASI, Ingénieur en agronomie

► **Logistique Seine Normandie**

Lucile AUDIÈVRE, Cheffe de projet

► **Nat'up**

Laurent LEMARCHAND, Directeur innovation et développement

► **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Clarisse BLANCHARD, Chargée de mission agriculture durable

► **Parc Naturel Régional du Perche**

Camille HENRY, Responsable du pôle Valorisation des ressources

► **Parc Naturel Régional du Vexin Français**

Delphine FILIPE, Chargée de mission agriculture durable

► **Région Normandie**

Guillaume LEBON, Chargé de projet circuits courts, filières de proximité et restauration scolaire

► **Région Île-de-France**

Aline MUZARD, Cheffe de service agriculture

Enora POSTEC, Chargée de mission filières agricoles, installation, alimentation et élevage

► **Réseau Rural d'Île-de-France**

Thomas LEFEBVRE, animateur

► **SAFER Normandie**

Guillaume JOUAN, Responsable de service études et collectivités

► **SAFER Île-de-France**

Julie VEYSSEYRE, Attachée régionale

► **Terres en Villes**

Paul MAZERAND, Chargé de mission économie agricole et alimentaire

► **Université Gustave Eiffel**

Gwenaëlle RATON, Chargée de recherche

► **Voies Navigables de France - Direction territoriale Bassin de la Seine**

Juliette DUSZYNSKI, Cheffe du service développement de la voie d'eau

Bertrand NEVEUX, Adjoint au chef de service



APUR - Atelier parisien d'urbanisme
15 Rue Jean-Baptiste Berlier, 75013 Paris
01 83 97 64 00
www.apur.org/fr



AUCAME - Agence d'urbanisme de
Caen Normandie Métropole
21 rue de la Miséricorde, 14000 CAEN
02 31 86 94 00
www.aucame.fr



AURBSE - Agence d'Urbanisme de Rouen
et des Boucles de Seine et Eure
101 Boulevard de l'Europe, 76100 Rouen
02 35 07 04 96
www.aurbse.org



AURH - Agence d'urbanisme Havre Estuaire Seine
4 Quai Guillaume le Testu, 76600 Le Havre
02 35 42 17 88
www.aurh.fr



L'INSTITUT PARIS RÉGION
15 Rue Falguière, 75015 Paris
01 77 49 77 49
www.institutparisregion.fr

Avec le soutien de :



Ce document a été élaboré par la coopération des agences d'urbanisme en 2021
dans le cadre du dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine
au titre du contrat de plan inter-régional État-Régions Vallée de la Seine.